



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 31 MAI 2019
et publié le 31 MAI 2019.....

Le Directeur Général Adjoint des Services

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Budget ville – exercice 2019 – approbation de la décision modificative n°1

Séance du 23 mai 2019

Convocation du 17 mai 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Catherine Lequeux, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Patrice Pattée par M. Philippe Laurent,
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Xavier Tamby par M. Christian Lancrenon,
M. Othmane Khaoua par M. Jean-Philippe Allardi

Etaient absents non représentés :

M. Timothé Lefebvre,
Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

M. Thibault Hennion

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 mai 2019

OBJET : Budget ville – exercice 2019 – approbation de la décision modificative n°1

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatif aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2019 adopté le 28 mars 2019,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras ; 3 abstentions : MM. Christian Lancrenon, Thierry Legros, Xavier Tamby)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2019 :

	BP 2019	DM 1	Total budget 2019
Recettes de fonctionnement	44 215 574 €	19 100 €	44 234 674 €
Dépenses de fonctionnement	44 215 574 €	19 100 €	44 234 674 €
Recettes d'investissement	42 385 000 €	- 311 000 €	42 074 000 €
Dépenses d'investissement	42 385 000 €	- 311 000 €	42 074 000 €

ADOpte la décision modificative n°1 au budget de la ville, exercice 2019, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



